

 **S'informer** | Le zoom de la rédaction

Nouvelle France industrielle

Les ministres font un point d'étape sur le plan pour les industries du bois

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, et Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, ont réuni jeudi 12 mars les chefs de projet de trois des 34 plans de la Nouvelle France industrielle, dont ceux dédiés aux industries du bois.

Les ministres de l'Agriculture et de l'Économie ont effectué le 12 mars le quatrième point d'étape du programme pour la Nouvelle France industrielle. Il avait pour objet de préciser le calendrier des prochaines réalisations et d'échanger avec les chefs de projets sur les modalités de recentrage des priorités, d'évolution de la gouvernance des plans et d'accélération des plans qui en ont besoin. Tous les groupes

travaillant sur les plans ont été réunis ou le seront d'ici à avril afin d'entrer à cette date dans la phase 2 du programme, sous le signe de la concrétisation des projets.

En ce qui concerne le plan dédié à la filière bois, la prochaine étape est la levée des freins réglementaires à l'utilisation du bois dans les immeubles à étages et l'adaptation des référentiels techniques. Il s'agit tout autant de rassurer maîtres d'ouvrages, bureaux d'études et compagnies d'assurances sur la non dangerosité du matériau bois, notamment au regard des risques incendies, que de ne pas pénaliser le bois par rapport aux autres matériaux, quand toutes les normes ont été conçues en fonction des autres matériaux, à savoir essentiellement le béton et l'acier. Ainsi plusieurs amendements visant à neutraliser des freins pouvant être

liés au bois sont en cours de négociation dans la procédure d'adoption du projet de loi sur la Transition énergétique. Les principaux textes réglementaires d'autorisation de l'utilisation du bois dans les immeubles de grande hauteur devraient être publiés au plus tard à l'été prochain. Parallèlement, le projet de construction d'un immeuble en bois de grande hauteur, piloté par l'association Adivbois, créée à cet effet en novembre 2014 et qui regroupe 67 adhérents issus essentiellement de la filière de la construction bois, avance. Adivbois va lancer prochainement les études préalables au lancement d'un grand concours organisé par le Plan urbanisme, construction et architecture du ministère de l'Écologie pour sélectionner des démonstrateurs à déployer sur le territoire, dans une logique de mutualisation. Selon Franck Mathis, copilote du projet avec Dominique Weber, "un certain nombre de projets émergent d'ores et déjà et des maîtres d'ouvrage et d'œuvre se manifestent auprès d'Adivbois. Une commission

spécialisée sera chargée de les aider voire de les guider vers le concours national pour ceux qui le voudront". Quant au financement de l'enveloppe retenue pour le projet, 10 millions d'euros, Franck Mathis précise que "les modalités sont désormais mieux définies. Nous sommes en train de construire notre dossier avec l'aide de l'administration. Nous en sommes toujours à réunir la part privée du financement (soit 1 million d'euros) et à intégrer les entreprises et organisations professionnelles dans Adivbois qui doit amener sa part du financement".

La reprise en mains par Emmanuel Macron du plan pour la Nouvelle France industrielle est donc lancée. Ses mots d'ordre sont la suppression des doublons entre les projets (on parle de ramener le nombre de plans de 34 à 10, la décision sera prise en avril), l'accélération et la simplification des procédures, notamment administratives. Il s'agit aussi "d'inverser la logique initiale poussée par les innovations technologiques pour une approche tirée par les marchés". ♦

Le chiffre

10

En France, le plan dédié aux industries du bois, par l'intermédiaire de l'association Adivbois, ambitionne la construction d'ici 2017 de dix bâtiments en bois de 10 à 15 étages et de plus de 15 étages à l'horizon 2030.